

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 janvier 2019

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Sophie BARNIT et Nicole KERUZEC excusées

Modification Commissions

Suite au décès de M. Jean Pierre MOUROCQ, la composition des commissions communales et extérieures a été modifiée, les changements sont les suivants :

Composition des commissions

Commission urbanisme PLU	Robert BODIGUEL, Gérard POULIQUEN, Benoit RIOU, Jacques MEUDEC, Marie Claude LE ROUX
Commission voirie bâtiment	Gérard POULIQUEN, Robert BODIGUEL, Benoit RIOU, Christian LE FOLL, Marie Claude LE ROUX
Commission économie	Robert BODIGUEL, Madeleine NICOL, Patricia NICOL, Christian LE FOLL, Marie Christine CORNILY
Commission cantine	Alain LE ROUX, Joseline JEZEQUEL, Sophie BARNIT, Anne-Thérèse LE GOFF, Morgane ESPRIT

Commission extérieure

CCPL	Commission économique : Robert BODIGUEL
------	---

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme

La commune a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, et un diagnostic a été réalisé afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Un premier PADD a déjà fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 21 janvier 2016.

Dans son avis du 18 septembre 2016, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis des observations, notamment sur les enjeux "consommation d'espace" et « ressource en eau », par conséquent le PADD a été modifié. Ce dernier présente les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement : conforter et maîtriser son attractivité résidentielle, maintenir et développer des activités économiques diversifiées et ancrées sur le territoire et assurer la préservation et la valorisation des richesses environnementales et patrimoniales du territoire

A l'unanimité, le conseil municipal valide le nouveau PADD

PLU : Etude et devis « Loi Barnier »

Dans le secteur de Kermat en bordure de la RN 12, afin de réduire les marges inconstructibles en vue de l'extension de la ZA de Kermat, il sera réalisé une étude globale d'aménagement intégrant les critères définis par le code de l'urbanisme : prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. Le coût de cette étude est de 4850.00 € HT

PLU : Avenant au contrat de l'élaboration du PLU

Suite à la reprise de l'élaboration du PLU (réunions supplémentaires, orientations du PADD, adaptations au projet réglementaire), le conseil municipal accepte de prendre en charge le coût supplémentaire 3250.00 € HT

Bâtiments communaux : travaux

Le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) valide les travaux suivants :

- Changement du chauffage dans le club house du Foot : coût : 1780.23 € HT
- Installation Aérothermes supplémentaires dans la salle de l'étage de la salle des sports : coût 3628.95 € HT
- Mise en place de portes automatiques au Triskell : Coût : 14212.00 € HT.

Lotissement du Styvell, 2ème tranche : fixation du prix du m²

Suite au lancement de la 2nde tranche des travaux dans le lotissement du Styvell, permettant de viabiliser 13 lots, le conseil municipal fixe le prix à 40.00 € TTC le m².

Tarif assainissement 2019

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs ci-dessus.

- Abonnement : 61.56€
- Consommation :
 - De 1 à 80m³ :1.75 €
 - De 81 à 130 m³ :1.58 €
 - Au-delà de 130 m³ :1.34 €